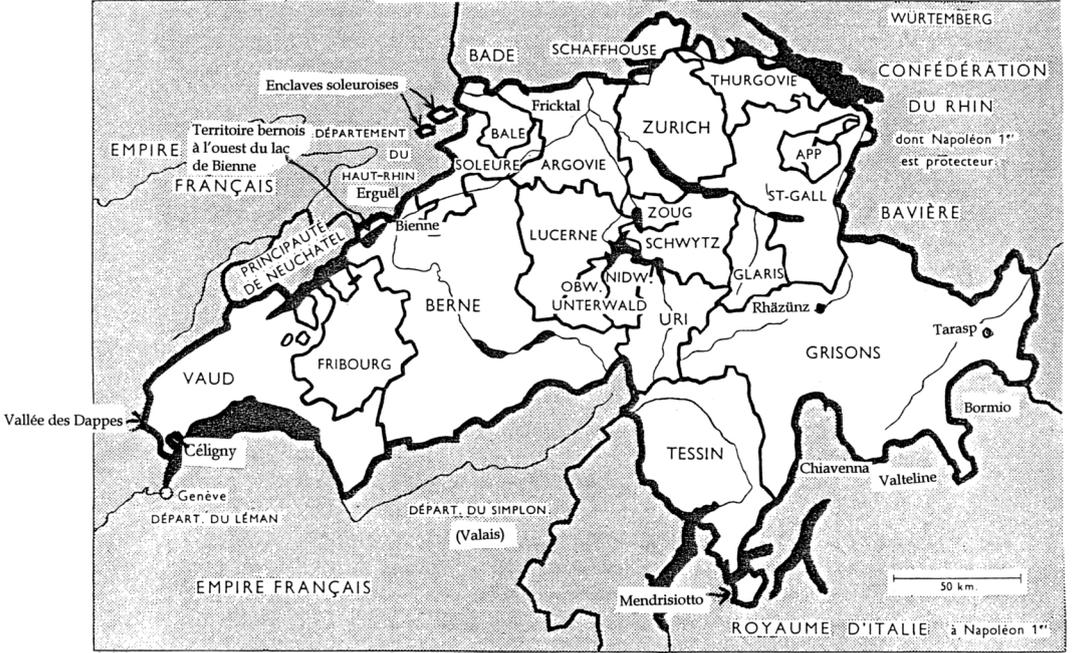


Représentation de la remise de l'acte de médiation aux députés Suisses, le 30 pluviôse an II. (19 févr. 1803.)



La Confédération suisse en 1812



*Quand Napoléon Bonaparte
recréa la Suisse*

Collection études révolutionnaires

N° 1. Sous la direction de Marcel Dorigny et Marie-Jeanne Rossignol, *La France et les Amériques au temps de Jefferson et de Miranda*, 2001

N°2. Sous la direction de Florence Gauthier, *Périssent les colonies !* 2002

N°3. Sous la direction de Michel Pertué, *Suffrage, citoyenneté et révolutions 1789-1848*, 2002

N°4. Sous la direction de Jacques Guilhaumou et Raymonde Monnier, *Notions-concepts en Révolution. Autour de la liberté politique au 18^e siècle*, 2003

N°5. Sous la direction de V. Smirnov, *Les Historiens russes et la Révolution française après le communisme*, 2003

N°6. Sous la direction de Marcel Dorigny et Rachida Tlilli Sellaouti, *Droit des gens et relations entre les peuples dans l'espace méditerranéen autour de la Révolution française*, 2004

N° 7. Sous la direction de Alain-Jacques Czouz-Tornare, *Quand Napoléon Bonaparte recréa la Suisse. La genèse et la mise en œuvre de l'Acte de Médiation. Aspects des relations franco-suissees autour de 1803*, 2005

N° 8. Sous la direction de Annie Crépin, Jean-Pierre Jessenne et Hervé Leuwers, *Civils, citoyens-soldats et militaires dans l'Etat-nation 1789-1815*, à paraître en 2005

N° 9. Sous la direction de Pascal Dupuy et Renaud Morieux, *Négociateur entre ennemis. Les traités franco-britanniques au 18^e siècle (1714-1802)*, à paraître en 2005

Sous la direction de Alain-Jacques Czouz-Tornare

Quand Napoléon Bonaparte recréa la Suisse

*LA GENESE ET LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTE DE MEDIATION
aspects des relations franco-suisses autour de 1803*

Journée d'étude du 3 mars 2003
à la Sorbonne, salle Louis Liard

Actes publiés avec le concours des services culturels
de l'ambassade de France à Berne et de l'ambassade de Suisse à Paris

Collection études révolutionnaires n° 7

Société des études robespierristes
17, rue de la Sorbonne - 75005 Paris
2005

Illustrations de couverture :

p. 1 Tableau de Victor ADAM, Napoléon médiateur de la confédération suisse (début 19^e siècle) coll. particulière.

p. 4 : vignette de B. Roger, an IX, Acte de Médiation fait par le Premier Consul de la République française, entre les partis qui divisent la Suisse, coll. particulière.

© 2002, Société des études robespierristes
17, rue de la Sorbonne 75005 Paris
ISBN : 2-908327-52-X

Les auteurs sont responsables du choix et de la présentation des faits figurant dans cet ouvrage, ainsi que des opinions qui y sont exprimées, lesquelles ne sont pas nécessairement celles de l'éditeur.

La genèse et la mise en œuvre de l'Acte de Médiation

Aspects des relations franco-suissees autour de 1803

ALAIN-JACQUES CZOUZ-TORNARE
Université de Fribourg (C.H.)

Introduction

C'est devenu un truisme que d'affirmer que l'histoire suisse n'est ni figée ni neutre. Durablement influencés par la vulgate contre-révolutionnaire, les Suisses découvrent peu à peu un passé controversé, plein de surprises. La période allant de 1798 à 1848 reste dans une large mesure considérée comme un temps mort, insignifiant, incompréhensible, pour preuve le peu d'intérêt qui lui est généralement consacré¹. En paraphrasant Henry Rousso et Eric Conan, osons constater que l'Helvétique, en particulier, renvoie à un passé qui ne passe pas. « Le régime de Vichy et l'occupation allemande sont à la France ce que la République helvétique et l'occupation française ont été longtemps à la Suisse », pouvaient déclarer un hebdomadaire romand au moment de la commémoration². Le *Révolutionnement* de la Suisse en 1798 et le temps de la République helvétique n'ont pas cessé d'agiter et de diviser les esprits : « Mais aujourd'hui encore, le simple rappel de la Suisse « révolutionnée » de 1798 se heurte à de fortes résistances d'ordre idéologique »³. Comment admettre que l'intervention française a catalysé les tensions sociales perceptibles dans le Corps helvétique de la fin du XVIII^e siècle, sans reconnaître notre incapacité à l'époque de faire face à nos problèmes structurels sans l'aide des puissances étrangères ?

Les périodes dites de transition réservent parfois quelques surprises de taille. Les années 1800 à 1803 furent déterminantes pour la Suisse. Elles comptent parmi les plus étonnantes de son histoire. La reconnaissance de son indépendance par l'Autriche au Congrès de Lunéville est la condition *sine qua non* qui allait l'amener à son statut définitif sur le plan international de 1815 lors du Congrès de Vienne. En ces premières années du XIX^e siècle, la France achève l'œuvre d'unification relative de la Suisse qui allait lui permettre d'entrer dans l'ère contemporaine en 1848. En effet, le passage obligé par le centralisme prépare

¹ Voir Michele LUMINATI, « Die Helvetische Republik im Urteil des schweizerischen Geschichtsschreibung », in *Zeitschrift für neuere Rechtsgeschichte*, 1983, pp. 163-175.

² Pierre-Louis Chantre/Thierry Sartoretti : « 1798. La tache honteuse », *L'Hebdo*, no 4, 22 janvier 1998, p. 26

³ 98, la revue, no 1, p. 2.

paradoxalement l'établissement d'un État fédératif. Sans le déblocage salutaire de 1798 point de Suisse régénérée et nouvelle, donc pas de fédéralisme qui est comme la marque de fabrique de la Suisse contemporaine, apparemment *made in Switzerland* et pourtant à l'instar du célèbre coucou suisse d'origine étrangère.

Certes, les révolutionnaires helvétiques ont été écrasés par ce que Maurice Agulhon nomme *le poids empirique des réalités contingentes*, mais il n'en reste pas moins que la Révolution helvétique (1798-1803) a, quant aux institutions internes de la Suisse, instauré en bonne et due forme un État de droit moderne, conforme aux idées des Lumières et légué aux régimes suivants le principe de l'égalité sociale, linguistique et territoriale ainsi que la conscience de la nécessité d'une armée nationale. En restructurant de force la Suisse, en rééquilibrant le poids de ces différentes composantes et en établissant l'égalité de droit entre les cantons et les anciens territoires sujets ou alliés, la République Helvétique d'abord, puis la Médiation -qui a permis aux Confédérés de faire l'apprentissage d'un authentique régime fédératif et en raison de sa longévité et de sa stabilité ont posé les fondements solides et incontournables de l'État fédéral tel qu'il parviendra à s'imposer en 1848.

L'Acte de Médiation, cette œuvre fondatrice imposée de l'extérieur est-elle une création quasi *ex nihilo* ? En aucun cas ce résultat n'aurait pu être atteint sans intervention étrangère. Tous les éléments étaient présents pour reconstituer le puzzle helvétique, mais encore fallait-il quelqu'un pour les rassembler. Le catalyseur se nomme Napoléon Bonaparte. Presque rien en dehors de la prépondérance française ne prépara la Confédération à se recréer sur de nouvelles bases solides. En France, selon Roger Chartier « la Révolution trouve des racines dans le siècle qu'elle achève, même là où, spectaculairement, elle paraît aller à contre-courant de l'évolution ancienne »⁴. Tandis qu'il existe bel et bien une continuité forte entre la monarchie et la France révolutionnaire qui fortifie et achève son œuvre centralisatrice, le *révolutionnement* tardif de la Suisse fait débiter effectivement un processus de longue durée plus qu'il ne s'englobe dans un phénomène historique plus large. Le contraste avec la France est d'autant plus flagrant que la Révolution helvétique intervient alors que la Révolution française atteint sa dernière phase et que les Unitaires assimilés au jacobinisme forment durant le Consulat la seule alternative aux fédéralistes, vers lesquels iraient irrévocablement les faveurs du Premier Consul si ces derniers n'étaient pas pour la plupart d'indécrottables contre-révolutionnaires allergiques à toute nouveauté. Il faudra à nouveau que quelques tenants de l'Ancien Régime jouent le jeu du pragmatisme, comme en 1798, pour débloquent la situation sur le plan politique. Exit par conséquent le patricien irréconciliable Alois Reding et bienvenue à Louis d'Affry⁵, le pragmatique. Avec l'Acte de Médiation, Napoléon Bonaparte ne

⁴ Roger Chartier, *Les origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Ed. du Seuil, 1990, conclusion, p. 280.

⁵ Voir à son sujet notre ouvrage avec Georges Andrey : *Louis d'Affry 1743-1810, premier landamman de la Suisse. La Confédération suisse à l'heure napoléonienne*, Editions Slatkine, Genève, 2003. 420 pages.

conserve de l'héritage révolutionnaire que le strict nécessaire, le minimum révolutionnaire vital. D'un point de vue français, cette expérience donne en quelque sorte un avant-goût de ce que sera l'esprit de l'Empire quelques mois plus tard.

La période de la Médiation (1803-1813/14) est dérangeante à plus d'un titre, comme nous le verrons dans cet ouvrage. Comment peut-on imaginer un seul instant que sans Napoléon Bonaparte, le Conseiller fédéral Christoph Blocher en son château de Rähzüns serait en territoire autrichien ; que le conseiller fédéral Joseph Deiss, président de la Confédération pour 2004, originaire du Fricktal nous viendrait d'Autriche ; que les écoliers de Tarasp n'auraient pu faire partie du voyage du Bicentenaire à Paris organisé pour 240 élèves à la fin juin 2003 par les autorités grisonnes, puisqu'ils habitent ce qui était également au début de la Médiation une enclave autrichienne. Cette omniprésence autrichienne explique par ricochet le poids démesuré de la France dans notre existence nationale. Nous devons trop à la France pour que ça n'en devienne pas dérangeant sur le plan de la gestion de notre histoire. Et oui, la France a créé en 1803 six nouveaux cantons et les a imposé aux Suisses de vieille souche bien mal préparé à les accueillir au niveau de leur outillage mental. Fort heureusement, le régime de la Médiation a duré le temps nécessaire à ce que la greffe prenne. Cet apport n'est pas un simple complément à la Suisse ; l'entrée de plein droit dans la Confédération de cantons francophone, italophone et rétho-romanche donne à la Suisse son caractère original et surtout plurilingue qui lui permettra à l'ère des nationalismes d'assurer sa différence, surtout face à l'Allemagne. Napoléon Bonaparte a officialisé et reconnu la Suisse comme un Sonderfall, au destin particulier en Europe. Nous devons à Napoléon Bonaparte la concrétisation voire même à certains égards la conceptualisation des grandes valeurs helvétiques comme le fédéralisme. Le Premier Consul ne nous a pas apporté la liberté, il a libéré les Suisses de leurs carcans, effets pervers du patriotisme cantonal. Libre aux Suisses d'assumer ensuite à leur manière, avec leur génie propre, leurs libertés renouvelées. De part la nature même de l'Acte de Médiation, des Suisses de différentes tendances sont contraints à la cohabitation. C'est le début de ce que nous nommons aujourd'hui la démocratie de concordance, c'est-à-dire la participation au pouvoir des principaux partis. La Médiation représente la phase d'initiation au consensus national, comme manière de vivre ensemble sur une base égalitaire entre tous les Suisses. Dans la mesure où cette idée du consensus fut imposée par une puissance étrangère, son origine a été consciencieusement occultée.

Bénéfique au final pour la Suisse, la Médiation servait avant tout les intérêts français qui fort heureusement coïncidaient effectivement avec ceux des Suisses. Il n'empêche que la France tenait alors le destin de la Suisse entre ses mains et qu'en soit nous étions tout de même passés à côté de la catastrophe. Si du passé l'on désire retenir que les moments utiles à la fortification d'une identité, la Médiation est indéniablement un objet impropre à la consommation idéologique. La Médiation met en exergue, selon l'angle de vision privilégié, la détermination

française à faire vivre une Suisse prestement revue et soigneusement corrigée ou la capacité consubstantielle des Suisses à rester durablement divisés. Tous ces constats sont particulièrement gênants pour des gardiens de la mémoire historique comme le furent longtemps les historiens suisses dans la tradition, soucieux de dévaloriser la part de l'étranger dans la formation de la Suisse et occupés à exhiber une Confédération indépendante et neutre remontant en ligne directe à la mythique année fondatrice 1291. Impossible d'assister rétroactivement à la naissance d'une Nation quand on imagine celle-ci se perdant dans la nuit des temps. C'est ainsi que le déficit de la recherche dans le domaine des relations franco-helvétiques a durablement hypothéqué et faussé notre perception de la période en ne nous fournissant pas de points de repères fiables.

Pas facile dans ces conditions à faire reconnaître l'importance de l'Acte de Médiation ! Y compris durant l'année de son bicentenaire ! S'il y eut bien quelques colloques à caractère régional et même de dimension internationale en Suisse, aucun colloque de portée nationale ne s'est déroulé en terre helvétique en dehors du colloque européen d'histoire constitutionnelle pour le bicentenaire de l'Acte de Médiation (1803-2003), organisé à Genève, sans doute la ville la moins habilitée historiquement à accueillir cette rencontre dans la mesure où la cité du bout du lac n'a jamais été concerné par l'Acte de Médiation, appartenant alors à la France. Le phénomène est tout ce qu'il y a de plus révélateur. Toute proportion gardée, comme pour la Consulta helvétique de 1802/1803, c'est à Paris que les chercheurs suisses se sont retrouvés pour discuter avec le recul nécessaire de l'Acte de Médiation. Il revient à la Société des Etudes robespierristes, que nous tenons à remercier ici chaleureusement, d'avoir accueilli les participants à ce colloque suisse en France. Retour aux sources en quelque sorte ! Sans doute fallait-il prendre quelques distances avec les pesanteurs helvétiques et se retrouver en zone *neutre*, sur les lieux qui vit naître la Suisse moderne pour dialoguer sereinement sur un thème qui fait toujours problème parce qu'il nous oblige à nous interroger sur le rôle de l'étranger dans la formation territoriale et politique de notre pays.

Les cantons issus de l'Acte de Médiation ont compris l'importance de l'enjeu et chacun d'eux s'est engagé à la mesure de l'état de ses finances publiques. La commémoration a été pour le moins contrastée. Face aux 18,8 millions de francs suisses alignés par le canton de St-Gall, on compte plus de cent fois moins d'argent pour Fribourg qui donna pourtant à la Confédération suisse son premier Landamann et sa première capitale tournante. 38 projets ont été retenus à St-Gall sur 400 présentés. En point d'orgue une spectaculaire mongolfière en forme de cathédrale de Saint-Gall. La Thurgovie et les Grisons qui semblaient pourtant peu intéressés au départ ont libéré des fonds conséquents, respectivement 4,2 millions et 3 millions de francs suisses. Mais ces manifestations consistèrent essentiellement en concerts, spectacles et en quelques expositions. Le bicentenaire de la Médiation n'a pas généré outre-Sarine d'ouvrages majeurs. Globalement, l'étude des périodes de l'Helvétique et de la Médiation risque de rendre suspect d'être historiquement incorrect quiconque s'y frotte et l'auteur de ces lignes en sait quelque chose.

Rappeler l'existence du tournant suisse du XIX^e siècle ne va pas encore de soi⁶. C'est un long processus de réappropriation de la mémoire, dans la mesure où le jugement porté sur cette « parenthèse » a longtemps semblé rédhibitoire. Quand bien même les chercheurs contemporains, conscients des ingratitude de l'histoire, s'efforcent-ils de réhabiliter les années 1798-1814, celles-ci semblent encore au mieux n'avoir jamais existé pour de larges fractions de l'opinion publique attachée à une vision du passé dont la continuité – des Helvètes à nos jours – sert de caution à la légitime existence de la Suisse et ne saurait donc s'accommoder de ruptures, aussi salvatrices qu'elles puissent être. Et pourtant, cette époque de la Médiation mériterait une beaucoup plus grande attention, car elle témoigne de façon exemplaire de la paralysie qui nous attend lorsque nous cédon à l'attrait des vieux mythes fondateurs.

Le nombre de chercheurs intéressés par le tournant suisse du XIX^e siècle reste limiter à quelques sphères archivistiques et à quelques historiens franc-tireurs comme c'est le cas à l'Université de Fribourg. Il faut dire que les moyens financiers manquent aussi cruellement que la curiosité de nos politiques. Seul le canton de Vaud – parce qu'il y va de son identité – a soutenu efficacement des chantiers de recherches ayant trait à cette période et a pu compter sur un réservoir de chercheurs de haute tenue issue de l'Université de Lausanne. Ces disparités se retrouvent naturellement dans la provenance professionnelle et régionale des communicants au colloque qui fait l'objet du présent ouvrage. Les participants représentent toutes les régions linguistiques, et c'est sans doute d'ailleurs la première fois dans l'histoire de la Sorbonne que des paroles en Romansch Grischun ont été prononcées dans la salle Richelieu. Juste retour des choses dans la mesure où Richelieu s'était beaucoup intéressé à cette contrée-clé sur le plan géostratégique. On remarquera sans doute que les Romands qui doivent la reconnaissance de leur identité à cette période sont manifestement les plus en pointe dans la recherche dans ce domaine. Une forte représentation francophone est naturelle en pareille circonstance. Plutôt rares sont les Alémaniques désireux de s'exprimer en bon allemand et bien difficile à dénicher les quelques chercheurs s'étant intéressés à la Médiation, susceptible de présenter une communication en français, d'où la forte présence de Fribourgeois, issu d'un canton-pont entre les deux principales cultures de la Suisse. Nous n'avons tout simplement trouvé personne pour nous parler de la Thurgovie. On remarquera la participation de plusieurs archivistes, les mieux placés pour prendre conscience de l'importance des sources disponibles. Le colloque avant même la parution de ses actes a contribué à alimenter le débat en Suisse. François Jequier a souligné combien le colloque du 8 mars 2003 « a bien fait ressortir les caractéristiques propres à chacun des six nouveaux cantons admis dans la Confédération après le 19 février 1803. La

⁶ Voir notre communication : « Fin de la période moderne et début du XIX^e siècle en Suisse : l'inconcevable année 1798 ». Actes du Colloque international organisé par le laboratoire Littérature et Histoire des Pays de Langues européennes à Besançon, les 27-28-29 mai 1999 : *Les limites de siècles, champs de forces conservatrices et régressives depuis la période moderne*. Actes réunis et édités en 2001 par Marita Gilli. Presses Universitaires Franc-Comtoises, Collection Annales Littéraires, 711, Besançon, vol. 1, p. 89-111.

réelle complexité des cas des Grisons, de Saint-Gall et du Tessin tranche avec ce que les Vaudois vécurent durant ces années si troublées »⁷.

En obligeant les Suisses à s'entendre sur le plan politique au sortir d'une guerre civile, Napoléon Bonaparte prépare la démocratie de consensus et de concordance, à savoir l'association des principales forces politiques à la responsabilité gouvernementale. Tout cela est remis en cause aujourd'hui et en décortiquer l'origine peut aider à la reformulation de la mosaïque conceptuelle helvétique. À une époque où les Suisses se posent des questions sur leur identité et sont tiraillés entre l'Europe et la tentation du repli, le rappel des événements de 1803 doit nous inciter à régler nos problèmes nous-mêmes avant que d'autres soient tentés de s'en charger dans la mesure où les événements de 1802/1803 démontrent de manière spectaculaire que si la Suisse n'affronte pas elle-même les grands problèmes de son temps, son environnement s'en charge tôt ou tard. En 1803 ce fut à son avantage mais en sera-t-il toujours ainsi ? 1803 est un excellent miroir reformant pour la Suisse d'aujourd'hui. Ainsi 1803 nous attire par sa dimension fondatrice et nous fait peur par tout ce que sa perception nous oblige à remettre en cause en termes de certitudes historiques étayant toujours la construction suisse actuelle.

Il y a deux siècles la Suisse a pris place tout à la fois au cœur et en marge de l'Europe napoléonienne. Pourquoi ne pourrait-il pas en aller de même actuellement en ce qui concerne l'Europe, n'osent espérer nombre d'entre nous tout en sentant confusément la menace que fait peser sur notre pays le renforcement et l'élargissement de l'Union européenne. Plus elle s'élargit en devenant un État de droit, plus le droit de la Suisse à se maintenir en État diminue.

L'Acte de Médiation présenté aux Suisses par Napoléon Bonaparte le 19 février 1803 fait problème et son étude nous oblige à poser d'innombrables questions. Vous trouverez ici, en l'état actuel de nos connaissances, quelques essais de réponses. Permettez-moi encore de remercier pour son aide et son soutien l'Université de Paris I, l'ambassade de Suisse à Paris et l'ambassade de France à Berne ainsi que l'Académie suisse des sciences humaines. Quant à la Société des études robespierristes qui publie le présent ouvrage, elle pourra s'enorgueillir d'avoir ainsi montré que les effets différés de la Révolution française sont parfois étourdissants. Encore faut-il vouloir s'en souvenir, à l'heure où la Suisse en proie à une souffrance identitaire invente une forme de devoir d'indifférence envers les parties dérangeantes de son histoire.

⁷ François Jequier : « De l'Helvétique à la Médiation, naissance d'un canton confédéré » in *Creare un nuovo cantone all'epoca delle rivoluzioni Ticino e Vaud nell'Europa napoleonica 1798-1815. Créer un nouveau canton à l'ère des révolutions Tessin et Vaud dans l'Europe napoléonienne 1798-1815*. Bollettino Storico della Svizzera italiana/Revue historique vaudoise, 2004, Bellinzona/Prahins, p. 67.